



Droit du travail - litige paiement mutuelle

Par **Marie BEAUDON**, le **01/07/2008** à **11:41**

Bonjour,

Je viens de demissionner du poste que j'occupais dans le cadre d'un CNE pour une petite société dont j'étais l'unique salarié.

Mon préavis a pris fin le 16 juin 2008 et mon employeur vient de m'informer qu'il venait tout juste de m'envoyer par RAR mon solde de tout compte ; par la même, il m'a aussi informé qu'il avait déduit du règlement de mon solde de tout compte les cotisations à venir jusqu'à la fin de l'année concernant la mutuelle à laquelle je cotisais en tant que salarié de la société.

Peut-il légalement me faire payer l'ensemble de la cotisation annuelle de la mutuelle sachant que j'ai quitté la société le 16 juin ?

D'avance merci pour votre réponse
Bien cordialement,

Marie BEAUDON
marie_beaudon@hotmail.com